

 = ⊕ VISIBLE

PAS D'ÉCOUTEURS SUR TON SCOOTER.

# Comportement inadapté..

... accident assuré

bruit excessif c'est 68€ de ta tirelire

50 CENTIMÈTRES CUBES 45KM MAX

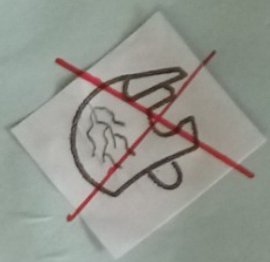
Un scooter fait partie des véhicules de la route. Il doit porter:

- un gilet
- un casque

- des gants



Casque endommagé, doit être changé!

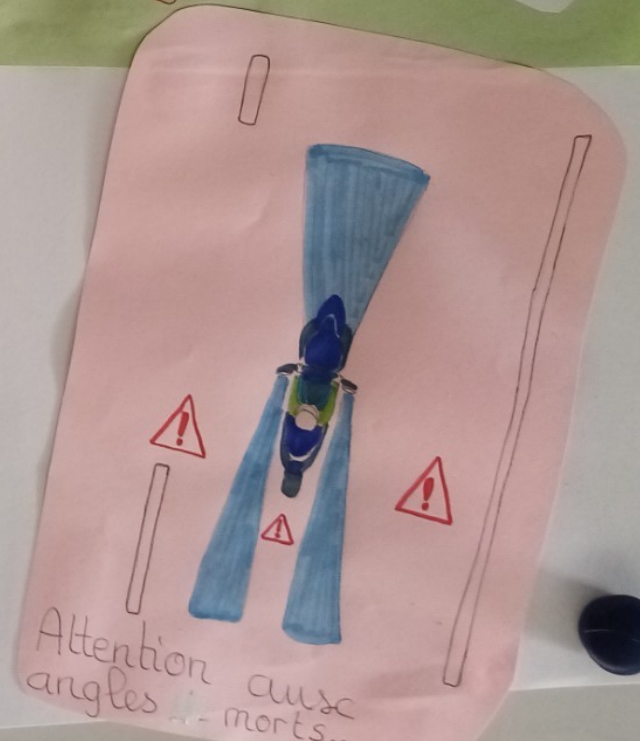


être toujours visible sur son scooter



Prudence derrière ton guidon

Les 2 roues



Attention aux angles - morts...